

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 5 novembre 2018 à la salle du Conseil de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents :

Vacant, conseiller poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste #3
M. Guy Gilbert, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

18-3010

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - Résolution – Nomination des membres pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et information demande de dérogation mineure
 - Résolution – Demande Club de Motoneigistes Monts Appalaches
 - Résolution – Demande Club Quad Mont Mégantic
 - Résolution – PPA (voirie 12 000 \$)
 - Résolution – Demande en formation pour pompier volontaire 2019-2020
 - Résolution – Appui Sentiers Frontaliers
 - Résolution – Élection partielle 24 février 2019
 - Dépôt des états financiers comparatifs au 31 octobre 2018
 - Dépôt de la démission officielle de la conseillère au poste #1, Mme Édith Giard
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 :

18-3011

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018.

4. Adoption des revenus & dépenses :

18-3012

Il est proposé par M. Guy Gilbert, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018, pour un total des dépenses d'une somme de 82 387,24 \$ et un total des revenus d'une somme 56 186,56 \$

5. Rapport du Maire :

Le maire Denis Dion annonce que la conseillère Mme Édith Giard a remis sa démission et que les élections pour ce poste se dérouleront le 24 février 2019.

M. Dion annonce également qu'il y aura un marché de Noël le 8 décembre prochain au pavillon à l'arrière du centre communautaire et que la publicité sera affichée sous peu.

Concernant la MRC, la maire rapporte que l'augmentation des quotes-parts de la MRC pour 2019 sera d'environ 4,5 %. Aussi, que les demandes visant l'article 59 à la CPTAQ ont toutes été rejetées pour Chartierville et que pour l'ensemble de la MRC, sur 209 demandes, 27 ont été refusées. De plus, un règlement pour le cannabis sera prochainement en vigueur. Sur un autre sujet, la MRC a retenu les services de M. Normand Brassard pour le service de vidange des fosses septiques pour les 5 prochaines années. Finalement, concernant les loisirs de la MRC, M. Sébastien Tison n'est plus à leur l'emploi et le projet de la piscine continue son cours.

Pour ce qui des travaux de voirie, tous les gros travaux de réfections prévus en 2018 ont été complétés et ce, en partie grâce aux subventions de la TECQ, programme qui se termine cette année.

M. Dion explique que le Conseil municipal en est à travailler sur le budget 2019 afin de pouvoir fixer les taux de taxation en décembre 2018 tel que prévu à chaque année.

6. Rapport des comités ad hoc :

M. Claude Sévigny, constate que l'achalandage au CICM a augmenté mais pas de beaucoup. Aussi, il souhaiterait avoir plus de petits projets pour attirer plus des gens. Concernant la Contrée du Massif Mégantic, une belle participation a été notifiée au Big Bang. La prochaine rencontre prévue en novembre se tiendra ici même à la municipalité de Chartierville.

Mme Vanessa Faucher annonce que l'activité du comité du Père Noël sera jumelée à l'activité du Marché de Noël le 8 décembre prochain. Tous les enfants de 0 à 12 ans sont invités à cette activité même ceux des autres municipalités seront les bienvenus. Aussi, celle-ci annonce que la municipalité réserve une surprise spectaculaire pour cette activité!

M. Simon Lafrenière informe qu'avec l'aide des pompiers, la municipalité a pu déboucher un ponceau bouché à la sortie du village, sur la route Verchères. Aussi, les travaux pour l'installation de nouvelles bandes de patinoire ont débuté aujourd'hui et devraient se terminer le lendemain.

M. Guy Gilbert mentionne que le projet pour le mini-golf sera officiellement présenté au prochain Conseil des maires de la MRC à la fin novembre. Par contre, le projet sera déplacé à l'arrière du centre communautaire.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

Résolution – Nomination des membres pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et information demande de dérogation mineure

18-3013

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau appuyé par M. Simon Lafrenière

De nommer, M. Camille Fortier, citoyen, Mme Sylvie Ménard, citoyenne, Mme Anne Mellet, citoyenne, Mme Joane Dubé, citoyenne, M. Louis Désy, citoyen ainsi que M. Claude Sévigny, élu municipal, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

18-3014

Résolution – Demande Club de Motoneigistes Monts-Appalaches

ATTENDU QUE le Club de motoneigistes des Monts Appalaches présente une demande de droit de passage pour la saison 2018-2019 sur :

1. Chemin du poste de traitement sur une longueur d'environ 30 mètres et traverse du rang Saint-Paul à la sortie du village chez Frédéric Landry à Jacques Gendron ;
2. Rang 10, du terrain de M. Sylvain Maheu jusqu'au terrain de Mme Marguerite Bélair sur une longueur d'environ 2 km ;
3. Route 210, sur une longueur d'environ 250 mètres à partir du lot de la Domtar jusqu'à la limite de l'entretien d'hiver sur le lot des frères Labranche ;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Chartierville accorde au Club de motoneigistes des Monts Appalaches la permission de circuler sur les voies publiques précédemment nommées ;

QUE le Club de motoneigistes des Monts Appalaches continue à maintenir, à ses frais, une signalisation adéquate et que tous les règlements de circulation et de sécurité s'appliquant aux motoneiges doivent et devront être respectés, ainsi que les limites de vitesse déjà en place.

Adopté à l'unanimité

18-3015

Résolution – Demande Club Quad Mont-Mégantic

ATTENDU QUE le Club Quad Mont-Mégantic présente une demande de droit de passage pour V.T.T. à la municipalité de Chartierville ;

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Guy Gilbert et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Chartierville accorde au Club Quad Mont-Mégantic la permission de circuler sur les voies publiques suivantes pour la saison hivernale 2018-2019:

- Environ 12 km sur la route 210 ouest (Verchères) jusqu'à la limite de St-Isidore et Newport

QUE le Club Quad Mont-Mégantic continue à maintenir, à ses frais, une signalisation adéquate et que tous les règlements de circulation et de sécurité s'appliquant aux véhicules tout-terrain doivent et devront être respectés ainsi que les limites de vitesse déjà en place.

Adopté à l'unanimité

18-3016

Résolution – PPA (voirie 12 000 \$)

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents soient admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de Chartierville approuve les dépenses d'un montant de 17 765,46 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

18-3017

Résolution – Demande en formation pour pompier volontaire 2019-2020

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Chartierville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Chartierville prévoit la formation de Guillaume Dodier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau et appuyé par M. Guy Gilbert et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté à l'unanimité

18-3018

Résolution – Appui Sentiers Frontaliers

CONSIDÉRANT QUE Sentiers frontaliers détient l'autorisation du ministère d'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) pour les sentiers en forêt publique, secteur montagne de Marbre, à Notre-Dame-des-Bois;

CONSIDÉRANT QUE les sentiers du secteur montagne de Marbre ont besoin d'une mise à niveau afin d'assurer la sécurité des randonneurs et la conservation du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures d'accueil (stationnement, signalisation, toilettes sèches, abri et table de pique-nique) pour les randonneurs dans le secteur montagne de Marbre sont déficientes;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Cantons de l'Est (TCE), dans son Rapport Plan de développement : Structuration et consolidation de l'offre «rando» dans les cantons de l'Est a identifié le secteur montagne de Marbre comme ayant un «fort potentiel de développement avec une réfection du réseau à prioriser»;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers frontaliers est invité à déposer un projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions 2018-2021(FARR);

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau et appuyé par M. Claude Sévigny;

D'appuyer Sentiers frontaliers et leur projet dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adopté à l'unanimité.

18-3019

Résolution – Élection partielle 24 février 2019

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyée par M. Guy Gilbert et résolu à l'unanimité de retenir la date du dimanche 24 février 2019 comme jour du scrutin pour la tenue d'une élection partielle pour le poste de conseiller #1.

Adopté à l'unanimité.

18-3020

Dépôt des états financiers comparatifs au 31 octobre 2018.

18-3021

Dépôt de la démission officielle de la conseillère au poste #1, Mme Édith Giard.

8. Période de questions :

Le maire répond aux questions des citoyens.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

10. Levée de la séance :

18-3022

La séance est levée à 19 h 42 par M. Claude Sévigny sous la résolution 18-3022.

Denis Dion, maire

Paméla Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière